

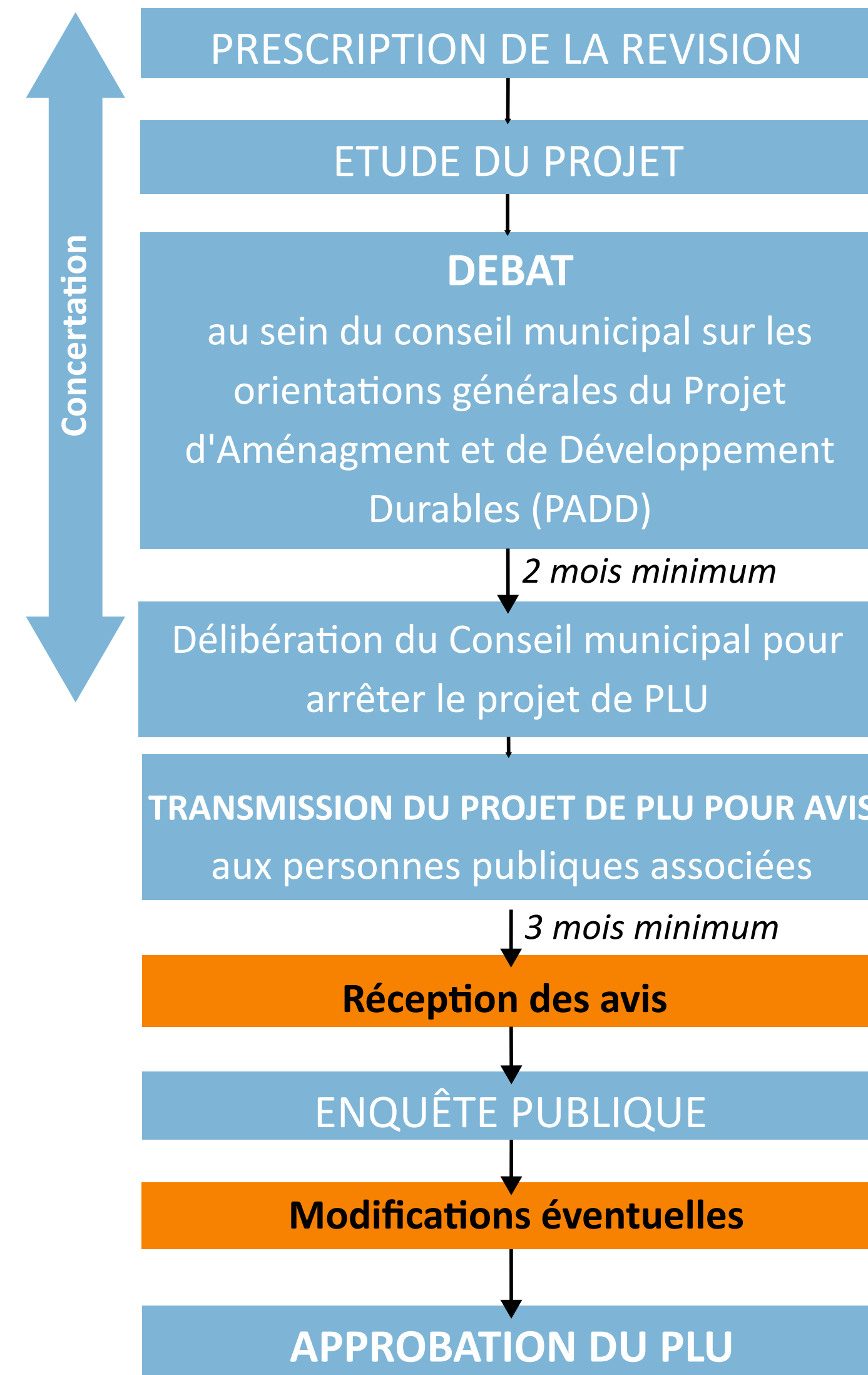
QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en terme de population, d'aménagement, d'environnement. C'est l'expression du visage futur de Fontaine-le-Port.

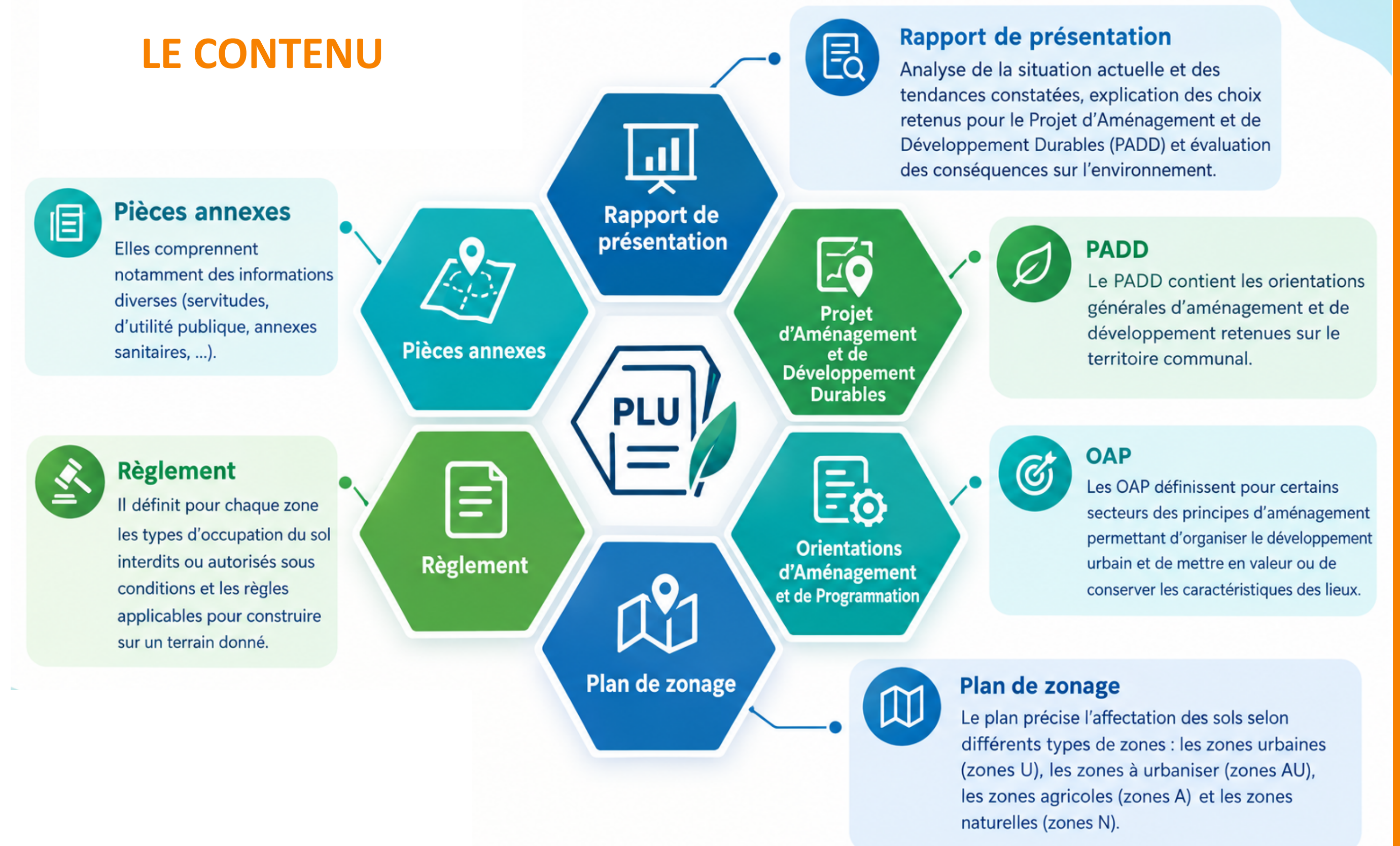
Reffet d'une véritable politique urbaine, il est un document à la fois stratégique et opérationnel qui privilégie la prise en compte globale des enjeux et le projet urbain.

Le PLU définit la destination du sol (habitations, activités, espaces naturels et agricoles...) et les conditions d'implantation des éventuelles constructions (emprise au sol constructible, hauteur, stationnement,...). Il est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les permis de construire et protéger et mettre en valeur les éléments remarquables de votre cadre de vie (espaces boisés, chemins, patrimoine bâti...).

LA PROCEDURE



LE CONTENU



LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

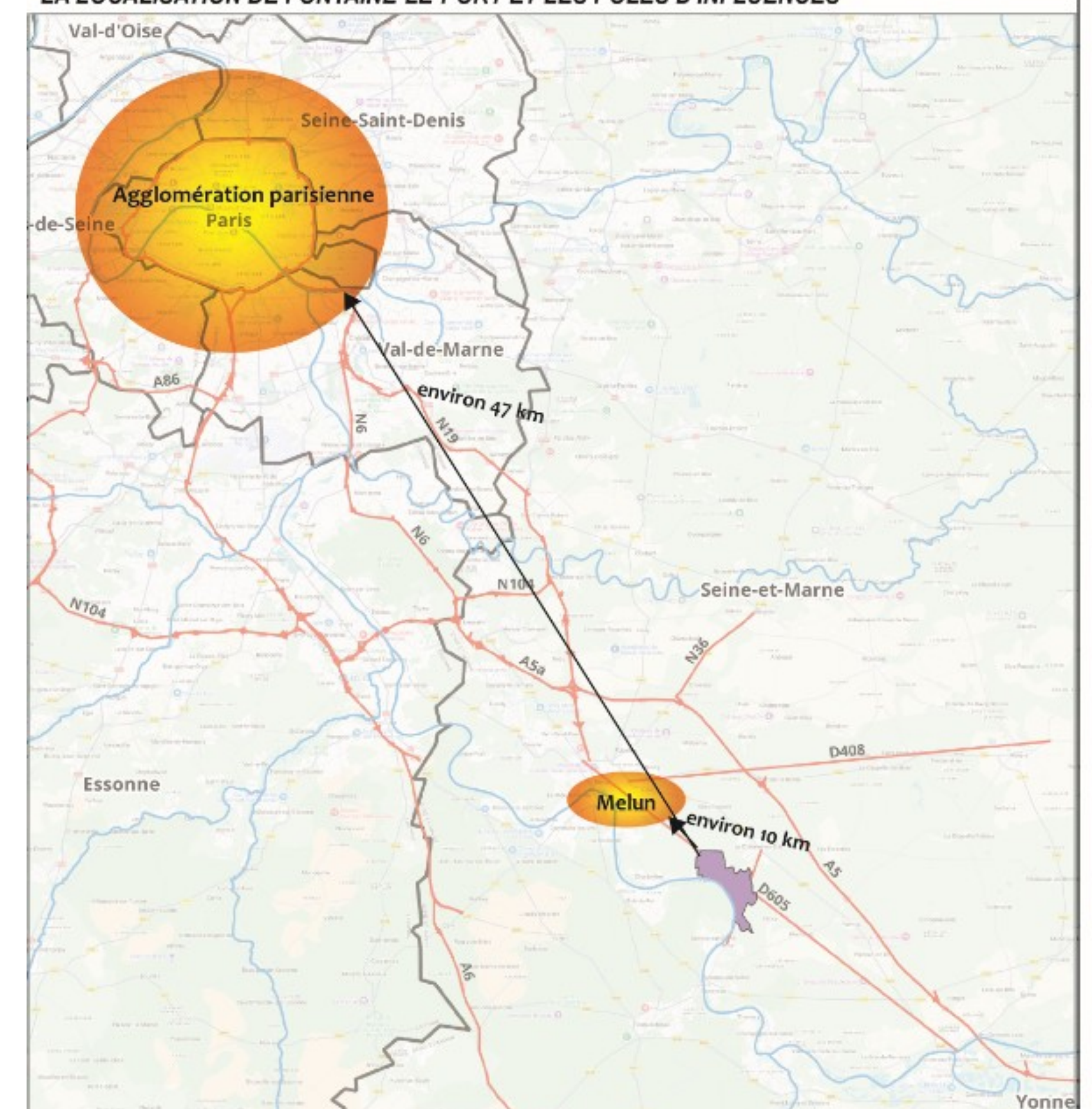
Le PLU de la commune de Fontaine-le-Port doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnemental (SDRIF-E) approuvé en 2025, le Plan des Mobilités d'Ile-de-France (PDUIF), Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) ou encore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce.

Les orientations et objectifs du SDRIF-E se déclinent en 3 axes majeurs :

- Maîtriser le développement urbain,
- Placer la nature au cœur du développement régional,
- Développer l'indépendance productive régionale.



LA LOCALISATION DE FONTAINE-LE-PORT ET LES POLES D'INFLUENCES



- Principaux pôles d'influence de Fontaine-le-Port
- Territoire communal de Fontaine-le-Port
- Limite régionale
- Limite départementale
- Hydrographie
- Route